

ASSURER UNE GESTION DURABLE DE L'HABITAT A SALICORNES



► Rappel de l'objectif :

Maintenir les différentes fonctionnalités de l'écosystème « marais salés » par une gestion différenciée de l'espace.

Rechercher une compatibilité optimale entre la conservation du patrimoine naturel et le développement des activités humaines (la cueillette de la salicorne).

► Habitats et espèces concernés :

- Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (code 1310).
- Prés salés atlantiques (code 1330).

► Secteurs concernés :

Ensemble des marais salés de la baie du Mont-Saint-Michel.

Action transversale à relier aux plans opérationnels des sites Natura 2000 de la côte Ouest du Cotentin concernés par des marais salés.

► Descriptif des opérations et recommandations :

La variabilité, en fonction des années, du nombre de demandes de cueillette de salicornes à des fins professionnelles et le constat, ces dernières années, de pratiques non encadrées, soulèvent des interrogations sur la gestion durable de cette ressource. Ce contexte encourage à mener une réflexion approfondie entre services de l'Etat, gestionnaires, associations et professionnels exploitant les salicornes sur la baie du Mont-Saint-Michel. L'objectif est d'établir sur la Baie un cadre global de gestion de la cueillette professionnelle qui soit pérenne et commun aux départements de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine.

31.1 Suivre l'habitat « Végétations pionnières à salicornes ».

Les salicornes composent l'habitat Natura 2000 « Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses ». Dans la dynamique des prés salés, il s'agit d'un habitat pionnier qui forme une frange plus ou moins large en bordure des marais salés. Selon les conditions topographiques et édaphiques, il peut également se développer plus haut sur le marais salé dans des cuvettes, souvent en mosaïque avec la Puccinellie. L'étude comparée des cartes de végétations des marais salés par l'Université de Rennes I et le Conservatoire botanique national de Brest entre 1984 et 2008 met en évidence une importante régression des végétations pionnières (Salicornes et Spartines confondues) sur 24 ans.

Aussi, afin d'apprécier dans le temps la fragilité et la dynamique de cet habitat au regard de différents facteurs d'influence tels que la dynamique géomorphologique de la haute-slikke ou la cueillette de loisir ou professionnelle de salicorne, un suivi spécifique doit être mis en place. Dans un premier temps les données scientifiques existantes

(notamment cartographie des végétations) seront précieuses pour établir un état des lieux précis de cet habitat.

Il s'agit ensuite d'explorer les modalités méthodologiques et techniques envisageables pour réaliser sur la base d'un état initial, le suivi de l'habitat à Salicornes*.

Celui-ci sera essentiel pour fournir des éléments objectifs quant au choix de critères de contingentement de l'activité de cueillette garantissant la pérennité tant de l'habitat que de la ressource.

* Le suivi de la dynamique évolutive des Salicornes pourra être abordé selon deux aspects : (1) la dynamique de peuplement liée principalement à la dynamique sédimentaire et (2) la dynamique spécifique des différentes populations de Salicornes.

Comment :	📁 Etude, 🔍 Veille et suivi.
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : DREAL, Partenaires : Structure animatrice du DocOb, CBNB, Université de Rennes 1, services de l'Etat, pêcheurs à pied cueilleurs de Salicornes, comités régionaux des pêches.
Financement :	Ministère en charge de l'écologie.
Priorité :	★

31.2 Encadrer la cueillette de loisir et professionnelle et élaborer un guide technique.

Cette opération s'intègre dans un contexte plus large, à savoir à l'échelle des départements de la Manche et d'Ille-et-Vilaine, et vient compléter les différents travaux menés depuis 2007 notamment entre services de l'Etat et professionnels. Il s'agit d'affiner, en collaboration avec les professionnels et les pêcheurs de loisirs, les modalités de cueillette à préconiser (outils, quotas, circulation sur le DPM, secteurs de remontée des produits, etc.) au regard des pratiques existantes et de la préservation des marais salés.

Les axes de travail à développer concernent notamment :

- *L'évolution des pratiques.*
- *Les modalités de coupe.*
- *Les quantités à prélever.*
- *Les dates d'ouverture et de fermeture de la cueillette.*
- *Le renouvellement de la ressource par le maintien de salicornaires destinées à grainer.*
- *La limitation de la circulation avec des engins à moteurs utilisés par les professionnels en lien avec d'autres enjeux environnementaux (nidification des oiseaux, réserve de chasse, etc.).*

A terme, l'ensemble des préconisations et recommandations devra être formalisé sous la forme d'un guide technique à destination des pêcheurs à pieds professionnels et de loisir. De plus, il pourra être mis en place, à destination des professionnels de la Salicorne, une journée de sensibilisation aux pratiques de cueillette respectueuses de l'environnement. Le suivi de cette formation pourrait conditionner l'obtention de la licence de cueillette de Salicorne

Enfin, cette opération doit nécessairement être accompagnée de mesures d'information et de sensibilisation plus larges des pratiquants (cf. opération suivante 31.3).




Comment :	⚖️ Cohérence réglementaire, 🤝 Instruction et collaboration.
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : DDTM, DREAL Partenaires : Structure animatrice du DocOb, services de l'Etat, ONCFS, Gendarmerie maritime, Association interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine, pêcheurs à pied cueilleurs de salicornes, comités régionaux des pêches, associations de pêcheurs de loisirs, CBNB, Université de Rennes 1.
Financement :	Ministère en charge de l'écologie (pour le guide technique), Association interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine (Contrat baie).
Priorité :	★★

31.3 Sensibiliser sur la salicorne et sa cueillette.

La mise en place d'outils de communication et de sensibilisation spécifiques est essentielle pour encourager des pratiques de cueillette qui soient respectueuses des marais salés. Ces outils pourront prendre plusieurs formes : information presse, insertion d'un volet « salicorne » dans des panneaux d'information sur site, création de plaquette spécifique, intégration d'un volet « salicorne » dans des documents à vocation élargie, etc. Dans tous les cas, il s'agit de s'appuyer essentiellement sur les supports et les structures déjà existants pour relayer l'information (maisons de Baie, association de pêcheurs de loisirs, comité régionaux et locaux des pêches, services de l'état, etc.). Cette opération est complémentaire et s'appuie sur les opérations 12.1 à 12.10 définies par l'action transversale 1.2 « *Soutenir et développer les actions globales de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel* ».

Comment :	📣 Communication.
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : Comités régionaux des pêches, associations de pêcheurs de loisirs, structure animatrice du DocOb. Partenaires : maisons de baie, Association interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine collectivités territoriales et leurs groupements, association de pêcheurs de loisirs, comité régionaux et locaux des pêches, services de l'état, etc.
Financement :	Contrat Natura 2000 (Cahier des charges n°21), Collectivités territoriales et leurs groupements, Association interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine (Contrat baie).
Priorité :	★

► **Récapitulatif :**

Opération	MO*	Financement	Priorité
31.1  Suivre l'habitat « Végétations pionnières à salicornes ».	DREAL*	Etat*	★
31.2  Encadrer la cueillette de loisir et professionnelle et élaborer un guide technique.	DDTM* / DREAL* /	Etat* / AIMIV*	★★
31.3  Sensibiliser sur la Salicorne et sa cueillette.	CRPM* / Associations de pêcheurs de loisirs / N.2000*	Contrat N.2000 / AIMIV / Collectivités territoriales	★

*MO : Maitre(s) d'ouvrage(s) pressenti(s).

*Etat : Ministère en charge de l'écologie.

*DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

*DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

*N.2000 : Structure animatrice du DocOb.

*CRPM : Comités Régionaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins